

## La longueur de voirie communale portée à 88,47 km

En préambule, les élus adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du lundi 7 octobre 2019.

### **Aménagement du Bourg, Urbanisme et Bâtiments Non-Sportifs**

*M. Gilbert Miossec, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission*

Le tableau de la voirie communale est révisé portant le linéaire de voirie sur la commune à 88,47 km.

Le projet d'éclairage public impasse de Lanorgant est validé pour un reste à charge communale de 10.575 €.

Pour endiguer les phénomènes récurrents de vandalismes et intrusions dans les bâtiments et espaces publics, la commune complète son dispositif de vidéoprotection avec l'installation de nouvelles caméras sur les sites de l'Espace Jacques de Menou, la salle de sports de Bel Air, le stade Claude Faou, la Mairie, le plan d'eau. Le budget s'élève à 18.200 €.H.T, confié à l'entreprise de Brest Volstage.

### **Finances communales**

*M. Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission*

Une subvention exceptionnelle de 500 €. est votée pour aider l'association Arts et Zik à régler ses dépenses occasionnées lors des spectacles organisés en continuité de la journée « *Plouvorn est dans la place* » du samedi 29 juin 2019.

Un virement de crédits de 25.000 €. est décidé pour faire face à des dépenses complémentaires d'évaluation environnementale des schémas directeurs d'eaux pluviales et eaux usées dans le cadre de l'actuelle révision du Plan Local d'Urbanisme.

### **Action Culturelle, Bâtiment et Espaces de Sports et de Loisirs**

*M. Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission*

Une brosse – nettoyeur du terrain synthétique du stade Claude Faou est acté pour 8.190 €.H.T. auprès de l'entreprise Aquaclean de Nancy (18).

Les gouttières sur les Espace Jacques de Menou et l'Atelier du Service Technique sont déposées, remplacées par des chéneaux pour un montant global de 12.070 €.H.T.

Des réflexions sont engagées en commission pour remettre en état et renouveler le parc des jeux au plan d'eau de Lanorgant.

La commission culturelle de l'association ASC a sorti un programme présentant les animations cette saison 2019-2020 à l'Espace Culturel du Plan d'Eau. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres prochainement.

### **Enfance et Affaires Scolaires**

*Mme Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire, rapporteur de la Commission*

Un groupe d'adolescents de Plouvorn s'est associé à des jeunes de Plounvéter pour organiser un voyage au Parc Astérix en avril 2020, avec le concours financier de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

### **Action Sociale et Solidarité**

*Madame Nadia Crenn, Conseillère Municipale Déléguée*

Mardi 15 octobre dernier se sont rencontrées 50 entreprises et les structures locales de l'Emploi pour accueillir toute la journée à l'Espace Culturel du Plan d'Eau plusieurs centaines de visiteurs sur ce Forum de l'Emploi. La journée a rencontré un grand succès.

Jeudi 24 octobre s'est tenue une soirée sur la Cohésion Sociale à Lampaul-Guimiliau avec les acteurs locaux et au cours de laquelle la future Maison des Services Publics Intercommunale implantée à Landivisiau a été notamment présentée.

Vendredi 18 octobre, le CCAS a accueilli 185 personnes âgées de 70 ans et plus pour le Repas traditionnel annuel des Aînés.

### **Information et Communication**

*Monsieur David Le Scanf, Conseiller Municipal*

La proposition d'acquisition d'un panneau lumineux double-face de marque Lumiplan est validé pour un coût de 21.000 €.H.T. L'objectif est de communiquer sur les actualités de la commune de Plouvorn.

Il sera à installer au carrefour de Croas-Hir.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

hauteur :	2,30 m sur mât cylindrique
format :	1,90 m <sup>2</sup>
	en acier et aluminium galvanisé

Le bulletin d'information annuel de la commune est en cours d'étude pour proposer une sortie en début d'année 2020.

---

Prochaines réunions de Conseil Municipal à 19 h fixées en Mairie : lundi 16 décembre 2019  
lundi 10 février 2020  
lundi 9 mars 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 28 octobre 2019</p>	<p>Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 22  <i>Présents :</i> 19  <i>Votants :</i> 22*  <i>Pour :</i> 22  <i>Abstention :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon  A. H. Marc à D. Le Scanf  Et N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	<p><i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL</p>
<p><b>Délibération N° :</b> 2019 11 02</p>	<p>Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance</p>

**Objet : Cession de parcelle à « Kerziolou »**

*Monsieur Martial Cadiou, Rapporteur de la Commission « Environnement et Espace Rural »*

PRESENTE aux membres du Conseil Municipal la demande de cession d'une parcelle de 87 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Kerziolou » sur la commune de Plouvorn, par Monsieur et Madame Yves et Anne-Louise Le Gall domiciliée sur Plouvorn au lieu-dit « Kerziolou ».

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents*

ACCEPTENT le projet de cession de parcelle telle que présentée, pour une superficie d'environ 87 m<sup>2</sup>.

Le cabinet de géomètre Aréa de Morlaix est chargé de cette opération d'urbanisme.

Tous les frais de géomètre, notaire et autres seront à la charge de M. et Mme Le Gall cités ci-dessus.

AUTORISENT Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019

**François Palut, Maire de PLOUVORN**

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le

ID : 029-212902100-20191104-DELIB20191102-DE

*Affiché en Mairie le mardi 5 novembre 2019*

*Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Lundi 28 octobre 2019	Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b>  <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0 <small>*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon A. H. Marc à D. Le Scanf Et N. Lerrol à G. Bodériou</small>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.  <i>Absents excusés :</i> Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL  Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance
<b>Délibération N° :</b> 2019 11 03	

### **Objet : Classement des voies communales : révision du tableau de classement.**

*Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire, rapporteur de la commission « Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâiments Non-Sportifs » réunie en Mairie le jeudi 31 octobre dernier*

DECIDE la révision du tableau de classement des voies communales tel que présenté sur les annexes.

PRECISE que la longueur des voies communales étaient définies dans la délibération portant référence 2012-03-09 en date du 22 mars 2012 pour une longueur totale de 87.180,68 ml.

Les voiries communales suivantes sont à comptabiliser :

- Rue des Noisetiers :	115,14 ml
- Impasse des Figuiers :	19,79 ml
- Rue des Figuiers :	363,55 ml
- Impasse des Amandiers :	108,88 ml
- Impasse du Général de Gaulle :	73 ml
- Impasse de Kéranroux :	47,30 ml
- rue Espace Culturel du Plan d'Eau :	228,22 ml
- rue Maison de l'Enfance :	148,16 ml
- rue Henri Quéffelec :	193,12 ml
	-----
	1.297,16 ml
- Place de la mairie :	1.193 m <sup>2</sup>

*(ancien emplacement immeuble l'Hôtel et le Shopi)*

PROPOSE que désormais le linéaire de la voirie communale soit de : **88.477,84**

.../...

.../...

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents*

DECIDENT de retenir la longueur de 88.477,84 ml comme longueur de voirie communale.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toutes instances concernées.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019

***François PALUT, Maire de PLOUVORN***

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
à la Préfecture de Quimper le mardi 5 novembre 2019  
Affichée en Mairie le mardi 5 novembre 2019  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :**

Lundi 28 octobre 2019

**Membres :***En exercice* : 22*Présents* : 19*Votants* : 22\**Pour* : 22*Abstention* : 0

\*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon  
A. H. Marc à D. Le Scanf  
Et N. Lerrol à G. Bodériou

**Délibération N° :**

2019 11 04

Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

*Etaient présents* : PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.

*Absents excusés* : Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL

Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance

**Objet : Subvention Association Arts et Zik**

*Monsieur Jean-Paul Le Nan, Adjoint Maire en charge des Finances Communales*

EXPOSE à l'assemblée la participation de l'association Arts et Zik lors de l'organisation de l'après-midi et soirée « Plouvorn est dans la Place », avec la tenue d'auditions en fin de journée puis d'un spectacle musical en soirée.

PRECISE que l'association a dû faire face à des dépenses pour l'organisation du spectacle.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents*

DECICENT de verser une subvention exceptionnelle de 500 Euros (cinq cents euros).

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article N° 6574 « *Subvention de fonctionnement* » du budget de fonctionnement de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des responsables de l'association et de toute autorité concernée.

.../...

.../...

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019

***François PALUT, Maire de PLOUVORN***

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
à la Préfecture de Quimper le mardi 5 novembre 2019  
Affichée en Mairie le mardi 5 novembre 2019  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 28 octobre 2019</p>	<p>Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL</p> <p>Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon A. H. Marc à D. Le Scanf Et N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	
<p><b>Délibération N° :</b> 2019 11 05</p>	

### **Objet : Décision modificative avec virement de crédits pour régler les dépenses de révision du Plan Local d'Urbanisme**

*Monsieur Jean Paul LE NAN, Adjoint au Maire en charge des Finances Communales,*

EXPOSE la nécessité de voter une décision modificative avec virement de crédits sur le budget Commune « 61000 », à hauteur de 25.000 Euros, pour permettre de régler les dépenses relative à la parution d'annonce presse sur l'enquête publique et d'évaluation environnementale des schémas directeurs d'eaux pluviales et d'eaux usées, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

La décision modificatice se présente comme suit :

<b>Investissement</b>		
Compte 20 : "Immobilisations incorporelles"		
202	Frais, documents, urbanisme	5 000,00
2 031	Frais d'étude, de frais d'insertion	20 000,00
Compte 21 : "Immobilisations corporelles"		
2 111	Terrains nus	- 25 000,00

.../...

.../...

*Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

VOTENT le virement de crédit sur le budget « Commune » dans le cadre de la décision modificative telle que présentée.

CHARGENT Monsieur le Maire de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable de la collectivité et aux autorités de l'Etat.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019.

***François PALUT, Maire de PLOUVORN***

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
à la Préfecture de Quimper le mardi 5 novembre 2019  
Affichée en Mairie le mardi 5 novembre 2019  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 28 octobre 2019</p>	<p>Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL</p> <p>Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 22  <i>Présents :</i> 19  <i>Votants :</i> 22*  <i>Pour :</i> 22  <i>Abstention :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon  A. H. Marc à D. Le Scanf  Et N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	
<p><b>Délibération N° :</b> 2019 11 06</p>	

### Objet : Sûreté des bâtiments et espaces publics

*Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire rapporteur de la Commission « Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâtiments Non-Sportifs » réunie le mercredi 25 mai 2016*

EXPOSE la situation des bâtiments et des espaces publics, objet ponctuellement de vandalisme et autres détériorations ou visites avec dégradations.

PROPOSE de solliciter les services de l'Etat pour obtenir l'autorisation d'installation d'un système de vidéo-surveillance et d'alarme ; ainsi que la participation financière correspondante dans le cadre du programme de financement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. (F.I.P.D.) ou de tout autre programme de financement.

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à ce sujet.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT de solliciter les services de l'Etat pour obtenir l'autorisation d'installation d'un système de vidéo-surveillance ; ainsi que la participation financière correspondante dans le cadre du programme de financement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. (F.I.P.D.).

DECIDENT de retenir l'offre de la société Volstage de Brest.

.../...

.../...

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article d'investissement N° 21318 « *Constructions – Autres bâtiments publics* » des programmes d'investissement correspondants du budget de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de transmettre la présente décision aux responsables de la société Volstage de Brest et à toute autorité concernée.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019.

***François PALUT, Maire de PLOUVORN***

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
à la Préfecture de Quimper le mardi 5 novembre 2019  
Affichée en Mairie le mardi 5 novembre 2019  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 28 octobre 2019</p>	<p>Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL</p> <p>Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 22  <i>Présents :</i> 19  <i>Votants :</i> 22*  <i>Pour :</i> 22  <i>Abstention :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon  A. H. Marc à D. Le Scanf  Et N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	
<p><b>Délibération N° :</b> 2019 11 07</p>	

### Objet : Acquisition d'un panneau lumineux

*Monsieur David Le Scanf, Conseiller Municipal rapporteur de la Commission « Information et Communication » réunie le mardi 8 octobre dernier*

EXPOSE le projet d'acquisition d'un panneau lumineux composé d'un écran d'information en couleur de grand format d'1,90 m<sup>2</sup>, double face, de hauteur 2,30 m sous mât cylindrique, en aluminium et acier galvanisé.

Il vise à informer sur la vie locale de la commune de Plouvorn avec relais sur les réseaux sociaux en place – le facebook et le site internet de la Mairie – ainsi que toute information urgente, imprévu, évènements, ...

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à ce sujet.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT d'acquérir le panneau lumineux tel que présenté.

DECIDENT de retenir l'offre de la société Lumiplan de Paris.

.../...

.../...

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article d'investissement N° 21318 « *Constructions – Autres bâtiments publics* » du programme d'investissement N°13 « *Aménagement du Bourg* » du budget de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de transmettre la présente décision à la société Lumiplan et à toute autorité.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019.

***François PALUT, Maire de PLOUVORN***

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
à la Préfecture de Quimper le mardi 5 novembre 2019  
Affichée en Mairie le mardi 5 novembre 2019  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 28 octobre 2019</p>	<p>Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents</u> : PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL</p> <p>Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 22  <i>Présents :</i> 19  <i>Votants :</i> 22*  <i>Pour :</i> 22  <i>Abstention :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon A. H. Marc à D. Le Scanf Et N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	
<p><b>Délibération N° :</b> 2019 11 08</p>	

**Objet : Acquisition d'un nettoyeur pour le terrain synthétique du stade Claude Faou**

*Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire*

EXPOSE la nécessité d'acquérir un nettoyeur de terrain en gazon synthétique. Il doit permettre le brossage, la dépollution et le décompactage du gazon synthétique actuellement installé au stade Claude Faou sur le complexe sportif de Bel Air.

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à ce sujet.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents*

DECIDENT d'acquérir la proposition de l'entreprise Aquaclean de Nançay dans les Charentes.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article d'investissement N° 2188 « Acquisition – autres immobilisations corporelles » du programme d'investissement N°52 « Stade Claude Faou » du budget de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de transmettre la présente décision à la société Aquaclean de Nançay (18) et à toute autorité.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le

ID : 029-212902100-20191104-DELIB20191108-DE

.../...

.../...

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019.

***François PALUT, Maire de PLOUVORN***

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
à la Préfecture de Quimper le mardi 5 novembre 2019  
Affichée en Mairie le mardi 5 novembre 2019  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :**  
Lundi 28 octobre 2019

**Membres :**

*En exercice :* 22  
*Présents :* 19  
*Votants :* 22\*  
*Pour :* 22  
*Abstention :* 0

\*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon  
A. H. Marc à D. Le Scanf  
Et N. Lerrol à G. Bodériou

**Délibération N° :**  
2019 11 09

Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient présents : PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.

Absents excusés : Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL

Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance

**Objet : Réfection des chéneaux de bâtiments communaux**

*Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire, Rapporteur de la Commission « Urbanisme-Aménagement du Bourg-Bâtiments Non-Sportifs » réunie jeudi 31 octobre 2019*

EXPOSE la nécessité d'engager la réfection des chéneaux des toitures de l'Espace Jacques de Menou situé route de Morlaix et de l'Atelier des Services Techniques situés 11, rue de Pen Ar Valy sur la commune.

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à ce sujet.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents*

DECIDENT d'acquiescer la proposition de l'entreprise Menuiserie David Olier de Plouvorn dans les Charentes.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article d'investissement N° 21318 « *Constructions – Immobilisations corporelles* » des programmes d'investissement N°31 « *Espace Jacques de Menou* » et N° 32 « *Service Technique* » du budget de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de transmettre la présente décision à l'entreprise de menuiserie David Olier de Plouvorn ; et à toute autorité.

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le

ID : 029-212902100-20191104-20191109-DE

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

.../...

.../...

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019.

***François PALUT, Maire de PLOUVORN***

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
à la Préfecture de Quimper le mardi 5 novembre 2019  
Affichée en Mairie le mardi 5 novembre 2019  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 28 octobre 2019</p>	<p>Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents</u> : PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL</p> <p>Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 22  <i>Présents :</i> 19  <i>Votants :</i> 22*  <i>Pour :</i> 22  <i>Abstention :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon  A. H. Marc à D. Le Scanf  Et N. Lerrol à G. Bodériou</small></p>	
<p><b>Délibération N° :</b> 2019 11 10</p>	

### **Objet : Evaluation environnementale des schémas directeurs des eaux usées et des eaux pluviales**

*Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire, Rapporteur de la Commission « Urbanisme-Aménagement du Bourg-Bâtiments Non-Sportifs » réunie jeudi 31 octobre 2019*

EXPOSE la décision en date du 27 septembre 2019 de la Mrae – Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne – de voir soumettre à évaluation environnementale les schémas directeurs des eaux usées et des eaux pluviales.

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées pour assurer cette mission.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents*

DECIDENT de retenir la proposition du cabinet A&T Ouest de saint-Martin des Champs.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article d'investissement N° 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » du programme d'investissement N°26 « Plan Local d'Urbanisme » du budget de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de transmettre la présente décision à l'entreprise de A&T Ouest ; et à toute autorité qualifiée.

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le

ID : 029-212902100-20191104-DELIB20191110-DE

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019.

***François PALUT, Maire de PLOUVORN***

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
à la Préfecture de Quimper le mardi 5 novembre 2019  
Affichée en Mairie le mardi 5 novembre 2019  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :**

Lundi 28 octobre 2019

**Membres :**

*En exercice :* 22  
*Présents :* 19  
*Votants :* 22\*  
*Pour :* 22  
*Abstention :* 0

\*Pouvoirs de M. Judeau à M.C. Pichon  
 A. H. Marc à D. Le Scanf  
 Et N. Lerrol à G. Bodériou

**Délibération N° :**

2019 11 11

Le lundi quatre novembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient présents : PALUT François, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.

Absents excusés : Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, Nicolas LERROL

Monsieur Grégory BODERIOU est nommé secrétaire de séance

**Objet : Classement de voies communales, mise à jour**

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire, rapporteur de la commission « Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâiments Non-Sportifs » réunie en Mairie le jeudi 31 octobre dernier

EXPOSE que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Par ailleurs, les voies du lotissement sont achevées et assimilables à de la voirie communale.

Il est nécessaire aujourd'hui d'effectuer une mise à jour.

INFORME les membres du Conseil Municipal qu'il convient de classer les voies exposées ci-après dans la voirie communale.

*Rue de la Garenne*  
*Rue des Moineaux*  
*Impasse Général de Gaulle*  
*Rue des Lichens*  
*Rue des Cerisiers*  
*Rue des Pommiers*  
*Rue des Noisetiers*  
*Rue des figuiers*  
*Venelle des figuiers*  
*Impasse des amandiers*  
*Impasse du château d'eau*  
*Rue Xavier Grall*

.../...

.../...

RAPPELLE que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies.

PRECISE qu'aux termes de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par les membres du Conseil Municipal.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents*

DONNENT tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toutes instances concernées.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 novembre 2019

***François PALUT, Maire de PLOUVORN***

*Certifié exécutoire par transmission électronique  
à la Préfecture de Quimper le mardi 5 novembre 2019  
Affichée en Mairie le mardi 5 novembre 2019  
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*